



EXERCICE FISCAL 2026

Déclaration sur
l'esclavage moderne et
la traite de personnes

CAE

Table des matières

PROFIL DE L'ENTREPRISE	1
Structure de l'entreprise et entités	1
Activités commerciales.....	1
Fournisseurs et chaînes d'approvisionnement.....	2
RECONNAÎTRE LES RISQUES LIÉS AUX DROITS DE LA PERSONNE.....	2
Analyse des risques	2
Résultats de l'évaluation des risques	3
LUTTE CONTRE LES RISQUES LIÉS AUX DROITS DE LA PERSONNE.....	4
Gouvernance et surveillance	5
Approche en matière de gestion.....	6
Mécanismes de signalement et de gestion des plaintes.....	9
Programmes de formation des employés	10
Mesures d'atténuation prises.....	10
ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ	11
APPROBATION	11
ANNEXE A – CAE INC. ET FILIALES.....	13

Cette déclaration est faite au nom de CAE Inc. et de ses filiales identifiées à l'annexe A (collectivement, « CAE ») pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 (EX26). Compte tenu de la présence mondiale de CAE, la présente déclaration est préparée conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada et à la Loi britannique Modern Slavery Act de 2015.¹

Profil de l'entreprise

Chez CAE, nous existons pour rendre le monde plus sécuritaire. Nous offrons des solutions de pointe en matière de formation, de simulation et de soutien aux opérations critiques afin de préparer les professionnels de l'aviation et les forces de défense aux moments qui comptent le plus. Chaque jour, nous donnons aux pilotes, au personnel de cabine, aux techniciens de maintenance, aux compagnies aériennes, aux exploitants d'aviation d'affaires, et au personnel de défense et de sécurité les moyens de donner le meilleur d'eux-mêmes, lorsque les enjeux sont les plus élevés. Dans le monde entier, nous sommes présents partout où les clients ont besoin de nous avec des emplacements et des centres de formation dans plus de 40 pays. Depuis près de 80 ans, CAE est à l'avant-garde de l'innovation, cherchant constamment à établir la norme en offrant l'excellence au niveau des simulateurs de vol haute fidélité et de solutions d'entraînement, tout en intégrant le développement durable au cœur de tout ce que nous faisons. En tirant parti de la technologie et en améliorant la performance humaine, nous nous efforçons d'être le partenaire de confiance pour faire progresser la sécurité et l'état de préparation aux missions, aujourd'hui et demain.

Structure de l'entreprise et entités

CAE est une société constituée au Canada, dont le siège social est situé à Montréal, au Canada, avec environ 11 500 employés à l'échelle mondiale. Nous exerçons nos activités dans le monde entier au moyen de filiales locales directes et indirectes, et chacune de nos divisions sert ses clients mondiaux en offrant des opérations régionales en Amérique, en Asie-Pacifique, au Moyen-Orient/Inde et en Europe.

Activités commerciales

CAE est un chef de file mondial en matière de solutions de formation et d'opération critiques pour l'aviation civile et la défense et la sécurité. CAE fournit des produits, des services et des expériences numériques immersifs et axés sur les données qui améliorent la sécurité, l'efficacité et l'état de préparation de ses clients.

¹ Les législations canadienne et britannique utilisent une terminologie différente. Dans la présente déclaration, les références aux risques liés aux droits de la personne sont comprises comme incluant les risques liés à l'esclavage moderne (Royaume-Uni), au travail forcé et au travail des enfants (Canada).

Aviation civile : Nous rehaussons la performance des équipes et soutenons la sécurité des opérations aériennes. Nous fournissons des solutions de formation complètes des pilotes, du personnel de cabine, des techniciens de maintenance et du personnel au sol dans les domaines de l'aviation commerciale et d'affaires et des hélicoptères, ainsi que sur le marché émergent de l'eVTOL². Des dispositifs de formation par simulation aux programmes de formation initiale des pilotes et au service de recrutement d'équipages, nos solutions et expériences de formation immersives permettent de développer les compétences essentielles pour agir plus sûrement et prendre de meilleures décisions, plus rapidement. Nous offrons également des solutions technologiques de gestion des opérations pour mieux gérer les ressources en vol et simplifier les processus.

Défense et sécurité : Chef de file mondial en entraînement et simulation militaires, nous appuyons les forces de défense dans les domaines naval, terrestre et aérien. Nous fournissons des solutions d'entraînement avancées et de soutien aux missions qui renforcent la préparation opérationnelle et la performance.

Fournisseurs et chaînes d'approvisionnement

Au cours de l'EX26, par l'entremise de sa chaîne d'approvisionnement, CAE a collaboré avec plus de 8000 fournisseurs qui ont contribué à la fabrication de nos produits pour l'aviation civile et la défense et la sécurité. Pour faciliter la fabrication et l'assemblage de ses simulateurs, CAE se procure divers biens et services, notamment des composants électroniques, des pièces, des sous-modules et des services provenant de différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

Notre chaîne d'approvisionnement s'étend à l'échelle mondiale et couvre de nombreux procédés de fabrication, ainsi que des biens et services indirects.

Au cours de l'EX26, CAE a mené des activités d'approvisionnement dans de nombreux pays, avec une répartition de ces activités comme suit :

- 77 % en Amérique
- 15 % en Europe
- 5 % en Asie-Pacifique
- 2 % au Moyen-Orient et en Inde

Reconnaître les risques liés aux droits de la personne

Analyse des risques

Fréquence et portée de notre évaluation : Une évaluation des risques liés aux droits de la personne a été réalisée au cours de l'EX25, et les mises à jour ultérieures sont effectuées tous les deux ans.

² eVTOL est un acronyme anglais pour Electric Vertical Takeoff and Landing et désigne un aéronef électrique à décollage et atterrissage verticaux.

Notre évaluation des risques peut être réexaminée ou mise à jour afin de répondre à de nouvelles exigences en matière de droits de la personne, dans le cas d'un événement important ou d'un changement significatif dans les activités de l'entreprise, le contexte géopolitique, les conditions du marché ou d'autres circonstances similaires. L'évaluation de l'exposition aux risques liés aux droits de la personne comprend l'examen d'indices spécialisés en matière de droits de la personne, de cartes de chaleur géopolitiques, de listes gouvernementales de parties interdites ou inéligibles, ainsi que d'autres sources crédibles intégrant des considérations relatives aux droits de la personne.

Nous menons également une vérification diligente annuelle des fournisseurs axée sur les risques, selon des critères sociaux et environnementaux. Cela est complété par notre surveillance continue des fournisseurs par le biais d'une évaluation EcoVadis, permettant une surveillance des risques émergents dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. EcoVadis, une plateforme de notation de développement durable reconnue mondialement, inclut « Travail et droits de la personne » comme pilier fondamental dans sa fiche d'évaluation. Ce pilier évalue la manière dont les entreprises gèrent la sécurité des employés, les conditions de travail, le dialogue social, le développement de carrière ainsi que la protection des droits fondamentaux de la personne dans l'ensemble de leurs opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement.

En raison de la taille et de la complexité de notre chaîne d'approvisionnement, tous les fournisseurs ne sont pas couverts par nos outils de filtrage, en particulier les fournisseurs plus petits ou non évalués, ce qui peut limiter notre capacité à identifier les risques liés aux droits de la personne. De plus, nos processus d'évaluation des risques sont actuellement axés sur les fournisseurs de premier niveau, ce qui limite la visibilité des risques au sein des fournisseurs de second niveau et au-delà. Pour combler ces lacunes, nous continuons d'examiner les opportunités de renforcer nos processus de diligence raisonnable et d'améliorer la visibilité des risques liés aux droits de la personne à travers les niveaux limités de notre chaîne d'approvisionnement.

Résultats de l'évaluation des risques

Risques liés à nos activités : En tant qu'entreprise d'aérospatiale et de défense, CAE évolue dans un environnement hautement réglementé et technologiquement sophistiqué. Dans la production de nos simulateurs et de nos dispositifs de formation, nous employons principalement une main-d'œuvre qui se distingue par des compétences élevées en fonction de la nature du travail, comme des ingénieurs et d'autres professionnels techniques. En ce qui concerne les services de formation et les services aériens, notre personnel se compose d'autres professionnels hautement qualifiés, tels que des développeurs de logiciels, des pilotes et des instructeurs de vol. Par conséquent, les risques d'esclavage moderne dans nos opérations sont jugés faibles. Cette constatation est établie sur notre présence dans les juridictions où la prévalence de l'esclavage moderne et de la traite des personnes est plus faible, ainsi que sur la base des contrôles mis en œuvre au sein de notre organisation pour prévenir les impacts et les violations des droits de la personne.

Risques dans notre chaîne d'approvisionnement : Nous nous approvisionnons délibérément et principalement auprès de fournisseurs situés dans la même région que nos activités, à savoir l'Amérique du Nord et l'Europe. De plus, au cours de la période, CAE a mené une petite proportion de ses activités d'approvisionnement dans des régions géographiques réputées pour avoir des taux plus élevés d'esclavage moderne, telles que l'Asie-Pacifique et le Moyen-Orient/Inde. En conséquence, nous avons déterminé que CAE est exposée à des risques pour les droits de la personne essentiellement par l'intermédiaire de son réseau de fournisseurs de second niveau, y compris les achats de matériaux et de composants où le travail des enfants et le travail forcé sont courants.

Lutte contre les risques liés aux droits de la personne

CAE s'engage à respecter et à protéger les droits de la personne de ses employés et s'attend à ce que ses fournisseurs, ses sous-traitants et l'ensemble de ses parties prenantes fassent de même. Bien que CAE reconnaisse que des risques liés aux droits de la personne, y compris les risques d'esclavage moderne et de traite de personnes, peuvent survenir dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement, plusieurs mesures ont été mises en place pour y répondre. Ces mesures comprennent des politiques et des procédures visant à repérer, évaluer et atténuer toute incidence potentielle ou réelle sur les droits de la personne pouvant résulter de ses activités ou de celles de ses partenaires d'affaires.

Un groupe de travail dédié aux droits de la personne est responsable de l'opérationnalisation de la Politique sur les droits de la personne et des politiques connexes. Le groupe de travail est composé de représentants des équipes suivantes : Stratégie et Reddition de comptes en matière de développement durable, Éthique et Conformité mondiales, et Approvisionnement et Gestion de la chaîne d'approvisionnement mondiaux (GAAM). Entre autres responsabilités, le groupe de travail supervise le processus d'identification, d'évaluation, de gestion, de suivi et de reddition de comptes lié aux risques en matière de droits de la personne dans l'ensemble de notre chaîne de valeur, incluant nos opérations internes ainsi que nos activités en amont et en aval (p. ex., partenaires d'affaires et fournisseurs).

Ces équipes ont également contribué à l'élaboration de la feuille de route pluriannuelle sur le développement durable de CAE pour les EX24 à EX28, qui a été mise à jour dans le cadre de la revue annuelle de développement durable de CAE. La feuille de route pluriannuelle en matière de développement durable, qui a été approuvée par le comité de direction et le conseil d'administration de CAE, couvre un large éventail de sujets liés au développement durable.

Voici quelques-uns des principaux résultats que nous attendons d'ici l'EX28, comme définis dans la feuille de route pour le développement durable :

Résultats clés	Année cible	Statut
Examiner et mettre à jour continuellement les politiques liées à la gestion des droits de la personne en fonction de l'évolution de la législation dans toutes les juridictions où nous exerçons nos activités.	Annuelle	En bonne voie
Déployer le cadre de gestion des risques en matière de durabilité, incluant des critères relatifs aux droits de la personne.	EX24	Atteint
Évaluer de manière ascendante (bottom-up) l'exposition directe et indirecte de CAE aux enjeux liés aux droits de la personne.	EX25	Atteint
Mettre en place des protocoles adéquats visant à prévenir et atténuer les risques directs liés aux droits de la personne.	EX25	Atteint
Mener à terme l'évaluation des risques de fournisseurs stratégiques sélectionnés (déploiement de l'outil d'évaluation et de surveillance des tiers).	EX25	Atteint
Offrir une formation personnalisée pour les équipes les plus exposées.	EX26	Atteint
Offrir une formation sur les droits de la personne aux fournisseurs dans le cadre du programme CAE Résilients ensemble.	EX27	En bonne voie
Offrir une formation de sensibilisation aux droits de la personne au comité de gouvernance du conseil d'administration de CAE.	EX27	En bonne voie
Réévaluer les risques saillants liés aux droits de la personne, en couvrant à la fois les fournisseurs de premier niveau et les niveaux subséquents de la chaîne d'approvisionnement.	EX28	En bonne voie
Offrir une formation en droits de la personne à tous les fournisseurs directs	EX28	En bonne voie

Gouvernance et surveillance

La cheffe de la direction du Capital humain et du Développement durable (CHDD) de CAE dirige une équipe multidisciplinaire – Stratégie et Reddition de comptes en matière de développement durable – qui suit l'évolution rapide des tendances, élabore et suit le progrès de notre stratégie et rend compte de sujets importants pour notre industrie et nos activités. La CHDD de CAE a la responsabilité globale de faire une veille sur les enjeux relatifs aux droits de la personne et d'élaborer et de recommander des lignes directrices et des initiatives à l'appui de la mise en œuvre des politiques, des programmes et de l'atténuation des risques.

En tant que membre du Groupe de travail sur les droits de la personne, l'équipe Stratégie et Reddition de comptes en matière de développement durable est responsable d'intégrer des pratiques durables dans nos activités et notre planification à long terme. Cette responsabilité comprend également la mise en œuvre d'initiatives visant à aborder les questions de droits de la personne en collaboration avec d'autres fonctions, telles que Ressources humaines, Santé et Sécurité, GAAM et les équipes locales d'approvisionnement, Éthique et Conformité mondiales, Gestion des risques d'entreprise et Communications mondiales.

GAAM et les équipes locales d'approvisionnement sont responsables de mettre en œuvre des processus visant à identifier, à évaluer et à gérer les risques liés aux tiers tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris les risques liés aux droits de la personne, et à favoriser le respect

par les fournisseurs (fournisseurs de produits et services et sous-traitants) des engagements et des principes énoncés dans la politique sur les droits de la personne de CAE et le Code de conduite des fournisseurs et des partenaires d'affaires de CAE dans l'ensemble de notre réseau. Le groupe GAAM utilise sa politique d'approvisionnement durable pour proposer des lignes directrices complètes visant à prévenir efficacement les risques au cours du processus d'approvisionnement et d'attribution des contrats, à gérer les risques avec les fournisseurs établis et à améliorer la sensibilisation et la performance en développement durable au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Toutes les activités liées à la conformité sont coordonnées de concert avec l'équipe Éthique et Conformité mondiale, qui est chargée de superviser la mise en œuvre des processus de conformité à l'échelle de l'entreprise. Des rapports périodiques sont soumis au conseil d'administration de CAE, par l'intermédiaire de son comité de gouvernance.

Approche en matière de gestion

Nos engagements et nos processus en matière de diligence raisonnable

En tant que signataires du Pacte mondial des Nations Unies, nous nous engageons à respecter activement, à travers nos stratégies et nos activités, les principes 1 à 6 régissant la protection des droits de la personne issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous respectons également les normes fondamentales et sociales des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et de l'Organisation internationale du travail, ainsi que toutes les lois et tous les règlements applicables là où CAE exerce ses activités.

L'approche de gestion de CAE commence par notre Code d'éthique professionnelle, qui constitue notre principale référence. En attestant avoir lu ce Code, les employés et les partenaires d'affaires qui travaillent pour le compte de CAE s'engagent à respecter les normes éthiques de CAE, y compris le respect des droits de la personne. Quant aux fournisseurs et aux sous-traitants, leur travail pour nous est régi par le Code de conduite des fournisseurs et des partenaires d'affaires de CAE, qui énonce nos attentes minimales en matière de droits de la personne, y compris sur le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite des personnes.

Notre politique en matière de droits de la personne oriente nos actions et nos stratégies en ce qui concerne ces droits dans le cadre de nos activités. Elle est revue régulièrement, avant d'être approuvée par le comité de gouvernance du conseil d'administration de CAE. Nous garantissons le droit de nos employés de se syndiquer et de communiquer librement avec leurs gestionnaires sur les conditions de travail sans crainte de harcèlement, d'intimidation, de sanction, de pression ou de représailles. Nous reconnaissons et respectons également le droit des travailleurs à la libre association par l'affiliation ou la non-affiliation à une association de leur choix.

Nous veillons à ce que notre engagement envers les droits de la personne au sein de la chaîne d'approvisionnement soit respecté en utilisant des conditions générales auxquelles nos

fournisseurs doivent se soumettre et qui concernent le travail des enfants, les horaires de travail, le harcèlement et la discrimination illégale, l'esclavage, la traite de personnes et d'autres sujets spécifiques.

Les principales exigences auxquelles les fournisseurs doivent satisfaire pour pouvoir travailler avec nous sont les suivantes :

- Sondage initial lors de l'évaluation de nouveaux fournisseurs
- Acceptation et conformité à notre Code de conduite pour les fournisseurs et partenaires d'affaires
- Respect de notre politique en matière de minerais de conflit
- Respect des clauses légales dans nos contrats
- Engagement à mettre en œuvre des mesures correctives pour les domaines d'amélioration identifiés

Le programme de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement de CAE, *CAE Résilients ensemble*, est à la fois un programme pour nos partenaires d'affaires et une plateforme de gestion du changement utilisée avec nos parties prenantes internes pour améliorer la maturité de CAE en matière de développement durable. La conformité sociale est un élément fondamental du programme, et les fournisseurs concernés sont encouragés à mettre en œuvre la diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans leur stratégie de développement durable.

Politiques

Code de conduite des affaires

Notre Code et nos politiques de conformité servent de boussole pour orienter notre manière de faire des affaires et les valeurs que nous mettons en pratique au quotidien. Il fournit aux employés des normes claires, des exemples utiles et de l'information sur les ressources disponibles pour obtenir des conseils en matière de prise de décision éthique ou pour signaler des préoccupations – notamment la ligne d'assistance téléphonique *CAE Ethics*, qui permet de faire des signalements anonymes. CAE considère toute violation du Code constitue une menace pour sa culture, ses activités et sa santé financière.

Le Code encadre la conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés de CAE. Traduit en six langues (anglais, français, espagnol, allemand, polonais et portugais), le Code constitue notre cadre éthique général, complété par un ensemble de politiques et de procédures individuelles qui nous permettent d'atténuer certains risques précis, notamment en ce qui concerne les droits de la personne et bien d'autres choses encore. Nous révisons régulièrement notre Code et nos politiques d'entreprises afin d'assurer leur pertinence et leur conformité aux meilleures pratiques et aux exigences réglementaires.

Le Code de conduite des affaires CAE est disponible [ici](#).

Politique en matière de développement durable

La Politique en matière de développement durable de CAE, introduite lors de l'EX26, renforce l'engagement de l'entreprise envers une conduite professionnelle responsable et la prévention de l'esclavage moderne dans ses opérations mondiales et sa chaîne d'approvisionnement. Articulée autour de trois piliers fondamentaux – l'intendance environnementale, la gouvernance et la responsabilité sociale – la politique s'aligne sur la politique des droits de la personne de CAE ainsi que sur le Code de conduite des fournisseurs et partenaires d'affaires, intègre les considérations de développement durable et de droits de la personne dans la gestion des risques d'entreprise, les processus d'approvisionnement et de diligence raisonnable, et établit une supervision claire au niveau du conseil d'administration et de la direction.

La politique en matière de développement durable de CAE est disponible [ici](#).

Politique sur les droits de la personne

La politique de CAE en matière de droits de la personne met l'accent sur son engagement à respecter les droits de la personne dans l'ensemble de ses activités à l'échelle mondiale. La politique décrit des engagements spécifiques, notamment l'interdiction du travail des enfants, le respect des lois sur l'esclavage moderne et la traite des personnes, la promotion d'un traitement équitable et de la non-discrimination, le respect de la réglementation sur le temps de travail et notre engagement en faveur de la santé et de la sécurité.

Cette politique prévoit également un engagement à offrir périodiquement aux employés une formation de sensibilisation sur les droits de la personne, à l'esclavage moderne et à la traite de personnes. Elle est révisée au moins tous les trois ans et doit être approuvée par le comité de gouvernance du conseil d'administration de CAE.

La Politique sur les droits de la personne de CAE est disponible [ici](#).

Code de conduite des fournisseurs et partenaires d'affaires

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs et partenaires d'affaires respectent strictement les lois et réglementations en vigueur dans les juridictions où ils exercent leurs activités ou fournissent des services. Le Code de conduite des fournisseurs et partenaires d'affaires de CAE, conçu pour s'aligner sur les recommandations du Forum international sur la conduite éthique des affaires (IFBEC), communique les principes fondamentaux auxquels nous nous attendons que nos fournisseurs adhèrent. Les fournisseurs et partenaires d'affaires doivent également respecter ces principes à chaque étape de leur chaîne d'approvisionnement.

Le Code de conduite des fournisseurs et partenaires d'affaires couvre 14 domaines clés d'engagement, qui comprennent les questions environnementales, sociales (droits de la personne, y compris la traite de personnes, le travail forcé, obligatoire, en servitude ou sous contrat) et la gouvernance (c'est-à-dire le respect des lois, la lutte contre la corruption et la fraude et le détournement de fonds, l'évasion fiscale, la concurrence et l'antitrust, les délits d'initié, les conflits d'intérêts, les respects des exportations internationales, la protection des informations, le paiement à temps des fournisseurs et la gestion des risques).

Le Code de conduite des fournisseurs et partenaires d'affaires de CAE est disponible [ici](#).

Politique sur les minéraux de conflit

Cette politique décrit les efforts déployés par CAE pour s'assurer que les minéraux utilisés dans ses produits ne contribuent pas à des conflits armés ou aux violations des droits de la personne dans des régions à haut risque. Nous communiquons la politique de CAE sur les minéraux de conflit aux fournisseurs dans le cadre de notre processus de diligence raisonnable afin d'assurer leur participation au processus d'assurance des minéraux responsables.

Conditions générales d'achat de CAE

Parmi les conditions générales d'achat de CAE, CAE décrit les exigences pour se conformer à toutes les lois applicables, y compris les lois interdisant le recours au travail des enfants ou au travail forcé, et le Code de conduite des fournisseurs et partenaires d'affaires de CAE. Nous exigeons également de nos fournisseurs qu'ils s'assurent que leurs employés sont conscients de ces obligations et qu'ils les respectent. Nos conditions générales exigent également que les fournisseurs transmettent ces exigences à leurs propres fournisseurs.

Les conditions générales d'achat de CAE sont disponibles [ici](#).

Mécanismes de signalement et de gestion des plaintes

Conformément à la politique interne de signalement et de dénonciation, CAE offre des voies internes et externes permettant aux personnes de signaler d'éventuelles violations des droits de la personne. Les employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires ou autres tiers qui ont des questions, ont besoin de conseils ou ont des raisons de penser qu'une violation a été commise disposent de plusieurs ressources, notamment, selon le cas, par un dialogue direct avec :

- Les superviseurs directs ou le niveau hiérarchique suivant
- Les Ressources humaines mondiales
- Les représentants mondiaux du Service juridique mondial
- Les représentants syndicaux ou du comité d'entreprise
- Le Bureau mondial de l'Éthique et Conformité

Les signalements peuvent également être effectués via le site Web ligne d'assistance sur l'éthique de CAE, un service indépendant et confidentiel accessible aux employés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, partout dans le monde. Les demandes concernant les droits de la personne peuvent également être envoyées par courriel à l'adresse suivante : ethics-and-compliance@cae.com.

Programmes de formation des employés

Tous les employés de CAE reçoivent une formation obligatoire sur le Code de conduite des affaires lors de leur embauche, et ses dispositions sont renforcées au moyen de formations annuelles et de communications internes. Cette formation couvre les éléments importants de notre Code et des politiques connexes, notamment en matière de droits de la personne, d'esclavage moderne et de traite de personnes. Nos administrateurs, dirigeants et employés doivent également lire, d'attester qu'ils ont lu et de s'engager à respecter le Code chaque année.

Dans le cadre de nos réalisations de l'EX26, les membres de l'équipe GAAM ont suivi une formation obligatoire sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne, renforçant les attentes liées à l'approvisionnement responsable, à la surveillance des fournisseurs ainsi qu'à l'identification et à l'atténuation des risques liés à l'esclavage moderne et à la traite de personnes dans la chaîne d'approvisionnement.

CAE a également introduit un nouveau programme de formation volontaire sur le développement durable lors de l'EX26, qui comprend un module dédié aux droits de la personne, mettant l'accent sur la responsabilité des employés de respecter et de promouvoir les droits de la personne dans toutes les activités. En plus de la formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite des affaires, le module offre une sensibilisation complémentaire aux risques liés aux droits de la personne, notamment le travail des enfants, le travail forcé et la traite de personnes. Cela renforce également la capacité des employés à identifier les risques, à comprendre le processus d'évaluation des risques et à signaler les préoccupations.

Mesures d'atténuation prises

Au cours de la période visée par le rapport, CAE n'a reçu aucun rapport de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans les activités de CAE ou dans sa chaîne d'approvisionnement, par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise.

De manière générale, lorsqu'une violation des droits de la personne est identifiée dans nos opérations directes ou dans nos activités en amont ou en aval, CAE prend des mesures pour enquêter et atténuer le risque. Ces mesures peuvent inclure une communication directe avec le fournisseur concerné pour valider les faits, la demande d'un plan de correction, l'intensification du suivi des risques associés au fournisseur ciblé.

Compte tenu de l'évolution constante des risques liés aux droits de la personne à l'échelle mondiale, CAE continuera de promouvoir ses mécanismes de signalement et la culture de « prise de parole » inscrits dans notre Code de conduite des affaires et dans le Code de conduite des fournisseurs et partenaires d'affaires. Nous encourageons nos employés, dirigeants, administrateurs, consultants, fournisseurs et autres partenaires d'affaires à signaler toute préoccupation liée aux droits de la personne dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement afin qu'elle puisse être traitée et corrigée de manière appropriée.

Évaluation de l'efficacité

L'efficacité de nos mesures a été évaluée en fonction des indicateurs de rendement clés suivants au cours de l'EX26 :

- L'ensemble des personnes visées suivent la formation sur le Code de conduite des affaires : près de 11 500 employés ont suivi la formation portant sur le Code de conduite des affaires de CAE. Cette formation comprend un module intitulé « Respect mutuel », qui couvre notre engagement à respecter les lois relatives aux droits de la personne, notamment en matière d'esclavage moderne et de traite de personnes. Elle rappelle également à tous les employés leur obligation de signaler toute situation où ils soupçonnent qu'une violation des lois sur les droits de la personne s'est produite ou pourrait se produire.
- L'ensemble des personnes visées reconnaissent et acceptent le Code de conduite des affaires : chaque année, nous exigeons que les administrateurs, dirigeants et employés lisent, reconnaissent et s'engagent à respecter notre Code. Cet engagement inclut une attente claire : mener nos activités dans le respect des droits de la personne dans chaque juridiction où nous opérons, traiter nos employés et les personnes travaillant pour nos fournisseurs avec dignité, et promouvoir des pratiques d'emploi équitables. La procédure de reconnaissance du Code a été achevée au cours de l'EX26.
- Nombre de cas de travail des enfants, d'esclavage moderne ou de traite de personnes : Aucun cas de travail des enfants, d'esclavage moderne ou de traite de personnes n'a été signalé par le biais de nos canaux de signalement internes, y compris notre site Web EthicsPoint et notre centre d'appel.
- À mesure que le programme des droits de la personne de CAE continue de mûrir, la couverture et les divulgations pourraient être progressivement élargies, notamment par l'introduction d'indicateurs additionnels démontrant l'efficacité au sein des chaînes d'approvisionnement et des opérations.

Approbation

Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »), et notamment à son article 11, en ma qualité de Président et chef de la direction, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport au nom de l'instance qui les entités figurant à l'Annexe A. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets en tous aspects significatifs aux fins de la Loi, pour l'exercice de déclaration indiqué dans le présent rapport.

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de CAE Inc., en tant qu'entité mère des entités énumérées à l'annexe A, le 21 mai 2026.

J'ai le pouvoir de lier CAE Inc.

Matthew Bromberg³

Président et chef de la direction

³ La signature du président et chef de la direction de CAE figure dans la version anglaise du document, disponible en ligne sur cae.com.

ANNEXE A – CAE INC. ET FILIALES

Cette déclaration est préparée conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement du Canada pour les entités suivantes :

- CAE Inc.
- CAE International Holdings limited
- CAE Military Aviation Training Inc.

Cette déclaration est préparée conformément à la loi britannique Modern Slavery Act de 2015 pour les entités suivantes :

- CAE Inc.
- CAE STS Limited
- CAE (UK) plc

